



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur sa quarante-troisième session

Rapporteur : M. Jerry **Kramer** (Canada)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

[Point 4 a)]

Chapitre 4 Désarmement

1. À sa 12^e séance, le 18 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 4)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre 4 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du chapitre par le Comité.

Examen de la question

3. Le Comité a noté avec satisfaction que le mode de présentation axé sur les résultats avait été suivi pour la description du programme du chapitre 4 du budget. Il a également salué les efforts déployés par le Département des affaires de désarmement dans le domaine du désarmement. En particulier, on a approuvé les travaux que le Département avait accomplis sur les armes de destruction massive, sans pour autant négliger ceux qui avaient trait aux armes légères illicites. On a fait remarquer qu'il fallait présenter une justification plus solide pour les nouvelles tâches prévues dans le cadre du sous-programme 2, en particulier celles liées à la convocation probable de conférences supplémentaires sur les armes de destruction massive et à l'application des recommandations du Groupe de travail sur les



politiques relatives au terrorisme et d'autres décisions prises par l'Assemblée générale. On a également fait observer que l'augmentation des ressources demandées n'était pas clairement justifiée. Une observation analogue a été faite au sujet de l'accroissement des ressources prévues pour les projets, les services de consultants, les activités et les manifestations liés au désarmement régional dans le sous-programme 5.

4. On a estimé qu'il faudrait s'appliquer davantage à renforcer le sous-programme relatif à la paix et à la sécurité et prévoir un soutien plus important pour la gestion des technologies de l'information et le développement des sites Web; les moyens alloués au Département devaient être adaptés à l'ampleur de la tâche qu'il devait accomplir.

5. Il a été noté que les fonds alloués pour les activités menées au Siège devaient augmenter en dépit du fait que les effectifs resteraient inchangés, en volume, et que, par conséquent, la nécessité d'un accroissement des ressources n'était peut-être pas clairement démontrée. On a fait valoir que, si la Conférence du désarmement restait dans l'impasse sur la question de l'adoption d'un programme de travail, il serait logique que l'on cherche à opérer des coupes dans le sous-programme 1, étant donné que sa dotation en effectifs était maintenue au même niveau.

6. La résolution 57/65 de l'Assemblée générale sur la relation entre le désarmement et le développement et la raison pour laquelle elle n'a pas été mentionnée dans le descriptif de programme ont été évoquées. On a estimé que la suppression du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et des produits n'était pas entièrement conforme à l'esprit des dispositions du neuvième alinéa du préambule de la résolution 57/24 relative au rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et de la résolution 57/300 intitulée « Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

7. Des questions ont été posées au sujet de la suppression de certains produits et des raisons qui justifiaient l'augmentation proposée pour le nombre de postes, et on a demandé à cet égard si les possibilités de redéploiement avaient été examinées. On a fait observer que le paragraphe 4.38 omettait de mentionner les produits issus de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À propos des centres régionaux, on a fait valoir que le facteur externe indiqué à l'alinéa c) du paragraphe 4.42 et qui se lit comme suit : « à condition que ... des contributions extrabudgétaires soient annoncées et versées ponctuellement (ce dernier facteur pourrait être d'une importance cruciale dans la mesure où les contributions versées aux centres régionaux semblent être en diminution) », laissait entrevoir des conséquences fâcheuses pour l'exécution des tâches qui leur étaient confiées.

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif de programme relatif au chapitre 4, Désarmement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, sous réserve des modifications ci-après :**

9. **Le Comité reconnaît l'importance de la Conférence sur le désarmement, qui constitue pour la communauté internationale la seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement.**

10. Au paragraphe 4.39, dans la quatrième phrase, remplacer le texte « créés ultérieurement ... à double usage, » par : « ci-après stipulés par l'Assemblée générale : compilation de données sur les mesures prises par les États Membres et les organisations internationales pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive; communication aux États Membres de renseignements sur les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage. ».

11. Le Comité a noté qu'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace reste l'objectif final de tous les efforts déployés en matière de désarmement et que les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent le principal sujet de préoccupation.

12. Le Comité a recommandé que le Département communique à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, un complément d'information sur l'accroissement des besoins en matière de gestion du site Web, étant donné que, selon le tableau 4.16, on ne s'attend qu'à une augmentation de 10 utilisateurs du site Web par jour.
